



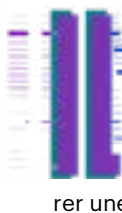
PERMIS D'ÉTUDES

la filière du crime

Le permis d'études, censé offrir un avenir prometteur, est détourné à grande échelle par des réseaux criminels, menaçant l'intégrité des institutions canadiennes et les projets de milliers d'étudiantes et d'étudiants

par Marie-Lou Bernatchez

Illustration par Edward Thomas Swan



IL AVAIT 21 ANS, UN RÊVE D'UNIVERSITÉ, et une lettre d'acceptation estampillée « Université Laval ». Tout semblait authentique : l'adresse courriel, le site web, les échanges professionnels. Jusqu'au jour où on lui demande de transférer 700 \$... à une adresse au Nigeria. « C'est là que j'ai compris. Ils m'avaient eu. J'ai posé des questions, mais il était déjà trop tard pour récupérer une partie de l'argent. »

Issa*, jeune Burkinabé, fait partie des centaines de personnes piégées. Derrière des apparences professionnelles se cache un réseau bien rodé : faux agents, plateformes imitant celles des universités, bourses fictives, et même des établissements entièrement inventés. Le tout, alimenté par un système migratoire canadien aussi généreux que vulnérable.

Le phénomène n'est ni marginal, ni récent : en 2023 seulement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a identifié près de 1 550 demandes de permis basées sur des lettres d'acceptation falsifiées. Certaines venaient de véritables établissements dont les documents avaient été manipulés. D'autres émanaient d'institutions fictives, créées de toutes pièces pour leurrer les personnes étudiantes et les autorités.

Ces fraudes ne sont pas toujours l'œuvre de simples opportunistes. Elles sont menées par des groupes transnationaux structurés, parfois liés au crime organisé. Ils orchestrent des escroqueries à grande échelle grâce à des technologies avancées, de faux agents d'immigration et des plateformes d'admission imitant presque parfaitement celles des universités, ce qui rend leur détection extrêmement difficile.

Ces groupes opèrent via de nombreuses pages Facebook aux noms trompeurs (*Bourse Canada* ou *Immigration Bourse d'Étude Canada*), qui promettent des aides financières et réclament en échange des frais administratifs pour des dossiers qui ne seront jamais traités. Des dizaines de pages imitant le ton et les visuels d'institutions reconnues opèrent actuellement sur les réseaux sociaux.

Une fois l'argent transféré aux fraudeurs, parfois plusieurs milliers de dollars, il est pratiquement impossible de le récupérer. « Le plus troublant, c'est qu'on ne sait pas toujours qui est derrière la fraude. Et même quand on soupçonne quelque chose, les démarches pour faire fermer ces sites internet frauduleux sont longues, complexes et souvent sans succès, » explique David Decary-Hetu professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. « La plupart des hébergeurs web sont à l'étranger. Ils n'ont pas d'obligation légale de collaborer avec les autorités canadiennes, sauf dans des cas très précis. Et même ici, les fournisseurs d'hébergement ont peu d'intérêt à fermer un site qui leur rapporte de l'argent ».

Les services de police hésitent souvent à intervenir. « Ils vont dire que ce n'est pas de leur juridiction, qu'ils ne savent pas d'où provient la fraude, et que c'est trop difficile à suivre. Le problème devient rapidement sans porteur », poursuit M. Decary-Hétu.

Edi Kodjane, créateur de contenu très suivi dans les communautés africaines francophones, tente de leur faire barrage. Il accompagne les étudiantes et étudiants dans leurs démarches d'immigration vers le Canada et réalise des vidéos explicatives sur YouTube.



« C'est là que j'ai compris. Ils m'avaient eu. J'ai posé des questions, mais il était déjà trop tard pour récupérer une partie de l'argent. »

Il souligne que, malgré ses mises en garde répétées contre les nombreuses arnaques aux fausses bourses, la majorité des personnes étudiantes continue de se faire piéger. « Personnellement, je n'ai jamais eu de mauvaise expérience, car j'ai toujours effectué mes démarches moi-même, ce qui m'a évité beaucoup de problèmes », explique-t-il.

Les établissements resserrent les rangs

Conscients de l'ampleur du phénomène, plusieurs établissements ont renforcé leurs dispositifs. À l'Université Laval, un système de vérification a été mis en place pour examiner les demandes suspectes. Des messages d'alertes sont diffusés régulièrement sur ses canaux officiels. L'établissement rappelle qu'aucun tiers n'est autorisé à percevoir de frais d'admission en son nom. Un accompagnement spécifique est désormais offert aux personnes étudiantes internationales pour sécuriser leurs démarches.

Plus à l'ouest, l'Université de Regina affirme soutenir pleinement le processus de vérification des lettres d'acceptation mise en place par IRCC. Elle dit n'avoir recensé que très peu de cas de fraude, la plupart impliquant des agents non reconnus.

Toutefois, depuis le début de l'année 2025, le Service de police de Regina (RPS) a constaté une augmentation inquiétante des cas de fraude visant spécifiquement les personnes étudiantes aux universités, dans le cadre d'une arnaque liée aux frais de scolarité.

Selon les enquêteurs, les victimes sont attirées par la promesse de rabais sur leurs frais de scolarité. Des fraudeurs se font passer pour des

intermédiaires capables d'offrir des tarifs réduits en échange d'un paiement initial. Une fois les fonds reçus, les escrocs effectuent un prétendu paiement à l'institution d'enseignement à l'aide de cartes de crédit volées ou frauduleuses. La victime croit alors que ses frais ont bel et bien été réglés, jusqu'à ce qu'elle reçoive un avis l'informant d'un problème avec la transaction. À ce jour, 23 personnes ont été prises au piège, pour des pertes financières dépassant les 125 000 dollars.

En parallèle, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a dû faire face à la création d'un site frauduleux baptisé *L'Université du Québec à Saguenay*, qui se faisait passer pour un établissement légitime afin de soutirer de l'argent à ses victimes. L'UQAC a mené de nombreuses démarches pour faire fermer ce site, hébergé en Russie, et déplore les pertes financières subies par les victimes de cette arnaque.

De son côté, IRCC a adopté une approche plus rigoureuse. Toute lettre d'acceptation doit maintenant être confirmée par l'établissement émetteur avant l'octroi du permis d'études. Cette mesure a permis d'intercepter plus de 10 000 documents frauduleux en moins d'un an. Mais cette rigueur accrue n'est pas sans conséquences. En pleine saison d'admission, les universités doivent mobiliser du personnel supplémentaire, et les services d'immigration sont submergés. Résultat : des retards, des frustrations, et un système mis sous tension.

IRCC lutte également contre le phénomène des « étudiants fantômes », c'est-à-dire des individus qui, bien qu'ayant obtenu un permis d'études, ne suivent pas réellement les cours. Depuis 2015, les établissements d'enseignement désignés (EDD) doivent régulièrement faire rapport de



« Et même quand on soupçonne quelque chose, les démarches pour faire fermer ces sites sont longues, complexes et souvent sans succès. »

l'état d'inscription de leur effectif étudiant international via un portail dédié sauf ceux du Québec qui bénéficient d'un délai d'adaptation (jusqu'à fin 2025). Ces rapports, soumis deux fois par an, permettent de détecter les personnes étudiantes qui ne respectent pas les conditions de leur permis. Les établissements et les personnes étudiantes en infraction s'exposent alors à des enquêtes et à des sanctions, y compris la suspension temporaire de la capacité d'accueil d'un établissement pour manquement aux règles.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) travaille de concert avec le Centre antifraude du Canada et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ensemble, ils traquent les flux financiers suspects et élaborent des stratégies pour démanteler les réseaux. Des coopérations avec des agences internationales, notamment en Afrique de l'Ouest, ont été mises en place pour remonter jusqu'aux têtes pensantes des organisations.

Les données collectées sont intégrées à la Déclaration uniforme de la criminalité et analysées par Statistique Canada. Les rapports Juristat publiés chaque trimestre permettent de suivre l'évolution des tendances, d'ajuster les politiques et de mesurer l'efficacité des mesures déployées.

Les personnes étudiantes, pions du blanchiment d'argent

Mais les risques ne disparaissent pas après l'obtention du permis. Une fois arrivées au Canada, certaines personnes étudiantes deviennent les cibles d'un autre type d'arnaque : le blanchiment d'argent.

Elles sont souvent approchées via les réseaux sociaux par de fausses offres d'emploi ou de stage. Le scénario est généralement identique : une proposition attrayante de travail à domicile, consistant à « transférer des fonds pour une entreprise étrangère » contre une rémunération rapide. Derrière ces annonces se cachent en réalité des opérations de blanchiment d'argent.

D'après la GRC, ces « étudiants-mules » sont difficiles à repérer, car ils ne participent pas directement aux actes criminels : ils se contentent de suivre des consignes. Cependant, leur responsabilité juridique peut être engagée, notamment s'il est démontré qu'ils ont intentionnellement pris part au système.

Ces derniers, souvent isolés, en situation financière fragile et peu familiers avec la législation locale, représentent une cible de choix pour ces réseaux. Ils sont approchés via des sites web, des plateformes sociales, des petites annonces sur les campus, ou encore par téléphone, en personne, voire par des contacts communautaires, parfois au sein même de groupes d'accueil étudiant. Plusieurs campagnes de prévention ont donc été lancées pour les aider à identifier ces arnaques.

« À partir du moment où on met des gens dans la précarité, il y a une sorte de prédation qui se présente pour profiter de cette précarité. » partage François Crépeau, professeur en droit international à l'Université McGill.

« Ce ne sont pas seulement les étudiants. Il y a entre 750 000 et 1,1 million de sans-papiers au Canada. [...] Et comme ils n'ont pas de papiers, ils sont exploités. Ils peuvent même être entraînés à faire des

« À partir du moment où on met des gens dans la précarité, il y a une sorte de prédation qui se présente pour profiter de cette précarité. »

actes criminels contre rémunération. Si vous ne pouvez pas étudier et manger, vous allez choisir de manger. »

Les personnes étudiantes internationales, qui semblaient figurer parmi les privilégiées il y a à peine quelques années, sont maintenant précarisées et deviennent vulnérables à ces réseaux. « À partir du moment où on permet que des catégories de population soient précarisées, c'est là que se créent toutes sortes de réseaux criminels, et que ces réseaux en profitent. On précarise les étudiants internationaux d'un côté, et de l'autre, on les accuse de tous les maux, comme la crise du logement ou les fraudes. On ne peut pas leur imposer un tarif élevé et ne leur offrir ni logement ni bourse, puis s'étonner qu'ils tombent dans des situations impossibles. Aucun de ces gens ne peut se plaindre par peur d'être dénoncé à l'immigration et renvoyé. » Selon M. Crépeau, les universités doivent impérativement s'assurer que les personnes qu'elles attirent sur leurs bancs ont les moyens financiers de suivre leurs études et dénonce le peu de soutien : « On offre parfois des bourses de doctorat à 35 000 \$ par année. Mais à Montréal, il faut environ 50 000 à 60 000 \$ pour vivre décemment comme étudiant. » L'ex-avocat plaide pour une refonte structurelle : financement accru, accès à plus de bourses, construction de logements étudiants abordables, et surtout, reconnaissance de la précarité comme un enjeu central. « Ce n'est pas un problème marginal. C'est un problème systémique. »

Des sanctions ciblées contre les intermédiaires frauduleux

Du côté des agences de recrutement et des intermédiaires étrangers,

IRCC prépare la mise en œuvre d'un régime de sanctions administratives pécuniaires. Celui-ci permettra d'imposer des amendes aux individus ou organisations qui fournissent illégalement des services d'immigration ou qui incitent à la fraude. Les noms des contrevenants seront publiés, dans une optique de transparence et de protection du public. Ce nouveau cadre réglementaire, dont les consultations se sont terminées en février 2025, devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année.

Les autorités et établissements rappellent cependant que la majorité des personnes étudiantes internationales viennent avec des intentions sincères.

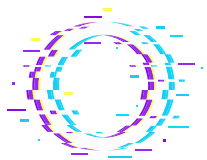
Comme le raconte Ousmane*, un ancien étudiant de l'UQAC, originaire de la Guinée, qui a traversé une situation similaire :

« Aujourd'hui, j'ai choisi de tourner la page. Trop se victimiser peut freiner notre évolution personnelle. Il faut aussi faire preuve de discernement : ne pas mettre tout le monde dans le même panier, et reconnaître les efforts du pays d'accueil. Je garde une réelle gratitude envers les institutions qui m'ont offert des opportunités concrètes. » **UA**

Marie-Lou Bernatchez est la rédactrice adjointe francophone pour Affaires universitaires.

Edward Thomas Swan est le directeur artistique pour Affaires universitaires.

*Les prénoms des deux étudiants ont été modifiés à leur demande, pour préserver leur anonymat.



Un système vulnérable à plusieurs niveaux

La gestion de l'immigration des personnes étudiantes internationales repose sur une structure à plusieurs niveaux, où les responsabilités sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces ou territoires. Cette architecture, bien que pensée pour offrir une certaine souplesse, introduit aussi des failles systémiques.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'IRCC, est chargé du traitement des permis d'études et de l'application des lois nationales en matière d'immigration. C'est IRCC qui autorise l'entrée d'une personne étudiante au pays, sur la base des documents transmis par les établissements d'enseignement désignés (EED).

Mais ce sont les provinces et territoires qui régulent l'accès aux établissements d'enseignement, publics comme privés. Ils déterminent quels établissements peuvent être recommandés pour le statut d'EED, appliquent leurs propres politiques éducatives, et dans certains cas, comme au Québec, délivrent des documents essentiels comme le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

Ce partage des rôles crée un cheminement administratif complexe, où plusieurs intervenants peuvent agir entre le moment où une candidature est déposée et celui où la personne étudiante franchit les douanes canadiennes. Le manque de coordination entre ces instances (IRCC, ministères provinciaux, établissements, agences de recrutement) rend difficile l'établissement de responsabilités claires en cas de fraude ou de défaillance.

VOTRE BALADO DE RÉFÉRENCE SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CANADA



campus à la une

AVEC MOHAMED BERRADA

ÉCOUTEZ
MAINTENANT



amazon



DISPONIBLE SUR TOUTES LES PLATEFORMES D'ÉCOUTE

